

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIERE ...

... HISTOIRE FLUORÉE

Photo Yvon Létrange

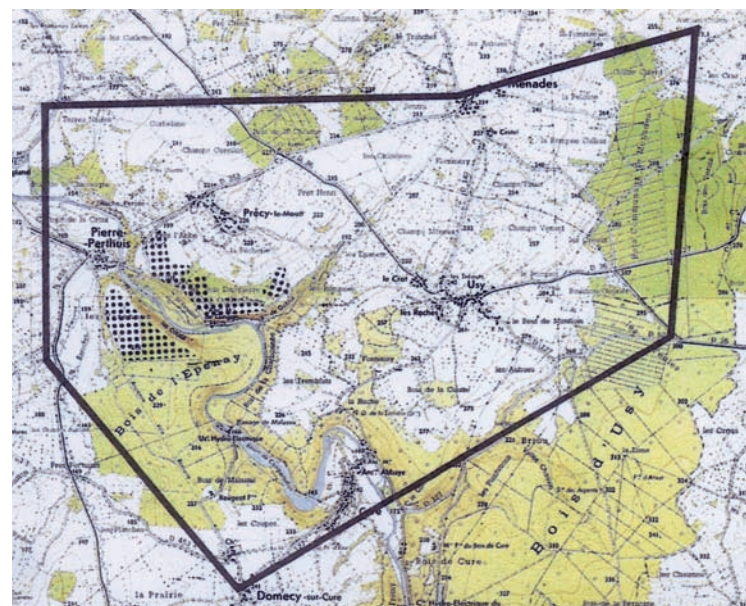
Cette rivière, c'est la Cure. Les Eduens l'appelaient Cora, la coureuse. Mince filet d'eau à Gien-sur-Cure où elle prend sa source, elle est grossie par de nombreux ruisseaux morvandiaux avant de s'étaler dans le lac des Settons. Puis, espiègle, sautant de rochers en cascades, elle se fait parfois ouvrière faisant tourner turbines et moulins avant de retrouver un peu de calme à la sortie du barrage de Malassis. Apaisée, elle est prête à se glisser dans de nouveaux draps. Quittant sa couche de granit sombre, elle va se glisser dans un lit plus clair, celui des calcaires blonds que l'on trouve après Pierre Perthuis. Alors son allure change. Après ses grondements de gros ruisseau malmené par les rochers, elle retrouve un peu de sérénité dans les plaines limoneuses qui font face à la colline de Vézelay.

Jusqu'en 1924, elle transporta le flot de bois qui allait chauffer Paris. Les derniers moulins arrêterent de faire de la farine peu après 1950 et pendant une trentaine d'années, ce fut le calme plat : pas de vagues, quelques petits débordements sans plus.

Mais, au début des années 1970, une menace commence à se dessiner. Notre petite rivière, que l'on dit aurifère, recèle dans les falaises de Gingon et dans les terrains environnants un minéral très précieux : la fluorine.

Autant de richesses ne pouvaient laisser indifférente la multinationale Péchiney et, le 25 août 1966, le Journal

Officiel publiait un décret concédant à cette société les « mines de fluorine et substances connexes » situées sur les communes de Pierre Perthuis, Menades, Domecy sur Cure, Island, Foissy-les-Vézelay : un terrain de jeux de 15,6 km²... De quoi faire de jolis trous et aussi quelques ronds...



■ CARTE DU PÉRIMÈTRE CONCÉDÉ À PÉCHINEY



PIERRE-PERTHUIS - Photo Daniel Sirugue

36

En 1971, la rumeur enfle et se propage dans le vézélien : Péchiney va exploiter la fluorine à Pierre Perthuis ! Jules Roy, dont les fenêtres de sa maison de Précý-le-Moult ouvrent sur les terres de « Prés l'abbé », là où venait la renarde qui lui inspira « L'amour fauve », s'insurge et proteste contre le « massacre d'une belle région par le liquidateur du paysage français ». Si le projet aboutissait, il aurait été aux premières loges pour assister à un spectacle « Son et lumière » un peu moins abouti que celui qui fit les belles nuits de Vézelay ! Quelques arrangements plus tard, sa position sera un peu plus nuancée

Depuis 1970, le Parc du Morvan a une existence légale, et son président Paul Flandin, par ailleurs Conseiller général, en assure la présidence. Alors que le projet commence à prendre corps, il sera l'auteur de cette phrase mémorable : « Je serais le premier à m'opposer au projet s'il présentait des dangers »... Quelques temps après, il adoptera lui aussi une position plus conciliante.

A noter que dans son article 46, la charte du Parc précise : « L'implantation d'usines est limitée aux bourgs et agglomérations où existe déjà une activité industrielle. Ces installations ne devront comporter ni nuisances industrielles ni atteinte au caractère traditionnel des lieux ».

Mais mieux encore qu'une charte, c'est Max-Pol Fouchet qui, dans un article paru dans « Monuments en péril », fait cette déclaration prémonitoire : « Tout attentat contre un site naturel est une manière de crime qu'il faut dénoncer comme tel. Aucune raison, fut-elle fondée sur l'intérêt national, ne peut prévaloir puisque les nations savent désormais que leur intérêt bien compris réside dans la protection de l'environnement, condition indispensable à l'équilibre vital de la collectivité ». C'était en 1972. Un an après, René Dumont publiait « L'utopie ou la mort ».

La mort, végétale et minérale, c'est bien d'elle qu'il s'agit et qui rôde dans cette vallée de la Cure : la rivière utili-

sée comme une machine à laver le minerai, le ru Goblot qui cascade jusqu'au moulin de Gingon se perdant dans les fosses d'extraction, les poussières, le bruit... Des nuisances qui submergeront toute la région. Impensable !

Qu'en sera-t-il alors du «pays bossillé» décrit par Vauban ? Romain Rolland pourrait-il encore écrire : « Tressées comme les pailles d'un nid, s'enroulent les lignes douces des coteaux labourés. Les vagues allongées des montagnes boisées par cinq ou six rangées ondulent mollement. Elles bleussent au loin, on dirait une mer ... tout est calme. » ?

Insensible à tous ces arguments, Péchiney assure que les falaises seront remplacées par des roches en plastique plus vraies que nature et encore plus pratiques pour l'escalade !





■ VUE DEPUIS LA TERRASSE DE VÉZELAY - Photo Claude Lemmel

A Pierre Perthuis le maire pense que cela peut rapporter gros et quelques emplois bien utiles dans un Morvan qui se meurt. A Saint Père, on commence par contre à s'agiter. Avertie des pratiques de Péchiney dans la Maurienne et les Pyrénées, une bonne fée, ou plutôt une muse, Calliope Beaud avec Pierre de Lagarde et quelques autres venus d'horizons divers se regroupent pour que cesse la menace qui pèse sur le site du vézelien.

Depuis la nuit des temps, dans les grottes peintes d'Arcy sur Cure, en passant par les bâtisseurs du XIII^e siècle et jusqu'à Vauban, chacun y a laissé sa trace, son empreinte, et toutes ces merveilles pourraient être défigurées par ce projet insensé.

Des gens déterminés, conscients que la région allait à sa perte, créèrent « L'Association pour la sauvegarde des sites du vézelien » dont le siège social fut fixé à la mairie de Saint Père. Le maire, Edouard Girard, épaulé par Pierre, Dominique et beaucoup d'autres, tous participèrent au mouvement. Ils étaient une vingtaine mais par un prompt renfort, ils se virent cinq cents en arrivant au port ! Tout le monde s'y mit : les journaux locaux et nationaux, la télévision, la radio, des élus... Une asquinoise, Jacqueline Brogi, inonda de courriers le Ministre des Affaires Culturelles, le Ministre délégué à l'environnement, le Conseiller général... Elle ne recevait généralement que des réponses évasives et parfois embarrassées. Des réunions, souvent houleuses, furent organisées tant par Péchiney que par l'Association. Edouard Girard se refuse à voir passer 12 navettes de camions de 30 tonnes dans sa commune dont l'accès Sud est extrêmement réduit. Les communes et les habitants d'Avallon, d'Usy, de Pontaubert et Asquins, eux aussi s'inquiètent. L'itinéraire de circulation des camions est bien flou et inadapté aux rues étroites et tortueuses des villages traversés. Sui- vant l'exemple de l'équipe du « Canard enchaîné » qui a

acheté une mare sur le plateau du Larzac, l'Association achète 9 ares de terres au beau milieu de la concession, afin de pouvoir être invitée aux réunions.

Début 1974, lors une réunion, organisée dans la petite mairie de Pierre-Perthuis, où devait être discuté le prix des terrains, l'association a toutes les peines du monde à y avoir accès.

Mais les mauvaises choses, comme les bonnes, ont une fin. Devant la détermination extrêmement forte de l'Association, des villageois, des propriétaires de résidences secondaires et des médias, la multinationale jeta l'éponge et alla loin, très loin, continuer son entreprise de destruction et de pollutions en tous genres dans le Sud-est asiatique. Le Japon peut-il être encore appelé « le pays du matin calme » ?

Trente années ont passé, la vallée a retrouvé depuis longtemps son calme. Depuis la terrasse de Vézelay on peut toujours admirer les collines bleues du Morvan et en son milieu le château de Vauban, la colline de Créchot et les fontaines salées qui, comme il y a 3000 ans, ont dans leurs cuvelages en chêne la même eau chlorurée, sodique et radio-active.

Depuis le barrage de Malassis, les canoës cascotent sur une eau claire, les falaises sentinelles de Gingon montent la garde, et, au milieu, coule une rivière ! ■

Bibliographie

Combat pour Vézelay ou Péchiney pollution, par Calliope Beaud, édition Entente

Monuments en péril, n° 5, automne 72

Correspondance de Jacqueline Brogi

Musée de la pierre écrite, Victor Schœller à la Goulotte.